

LA PRISE EN COMPTE DES HAIES DANS LES ABC

Retour d'expérience du Pnr des Boucles de la Seine Normande



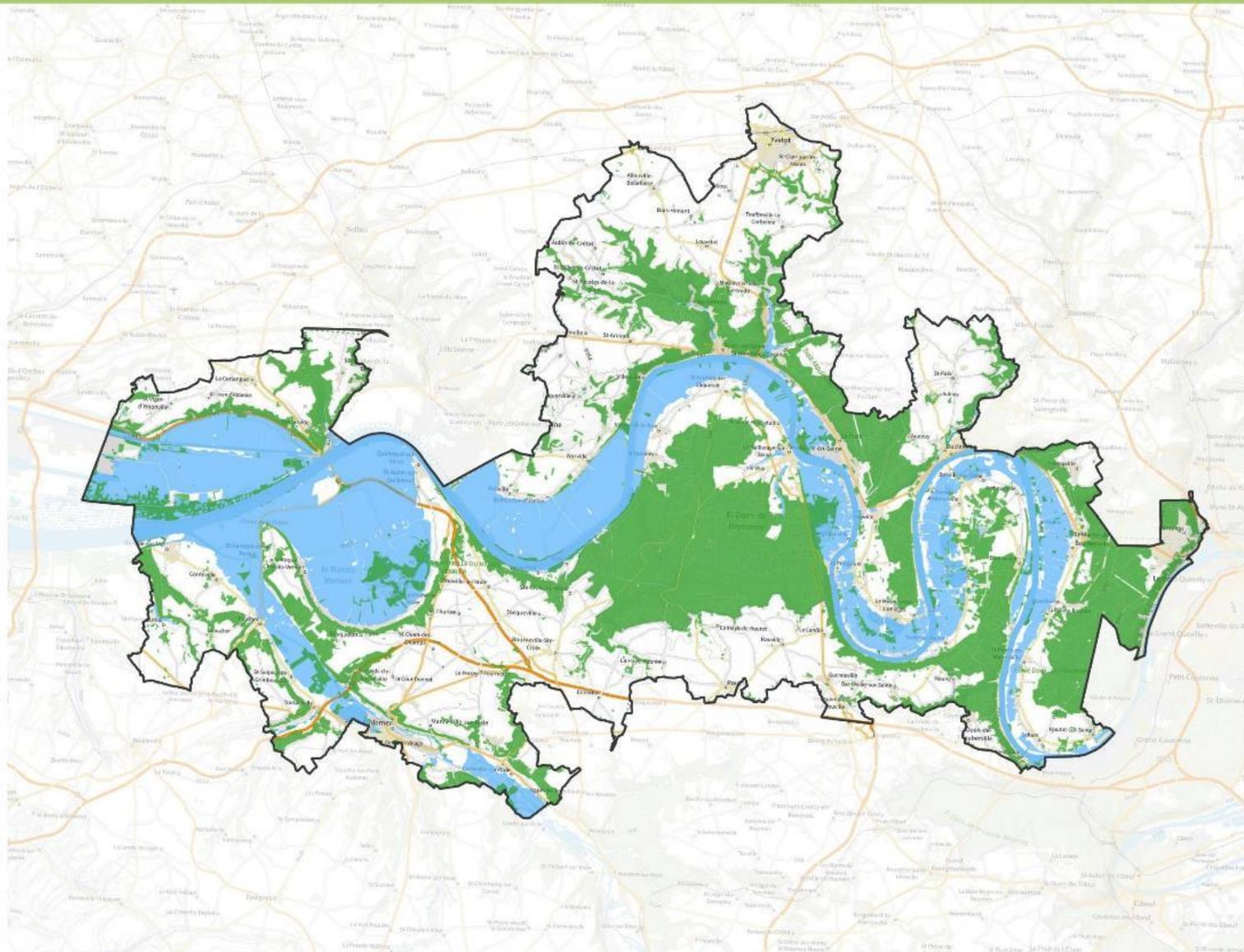
Parc
naturel
régional
des Boucles de
la Seine Normande

Une autre vie s'invente ici

Le Parc des Boucles de la Seine Normande

Le territoire du Parc

-  Périmètre du Parc
-  Forêts
-  Zones humides



SOURCES
IGN - PlanIGN (2025)
DREAL Normandie (2024)

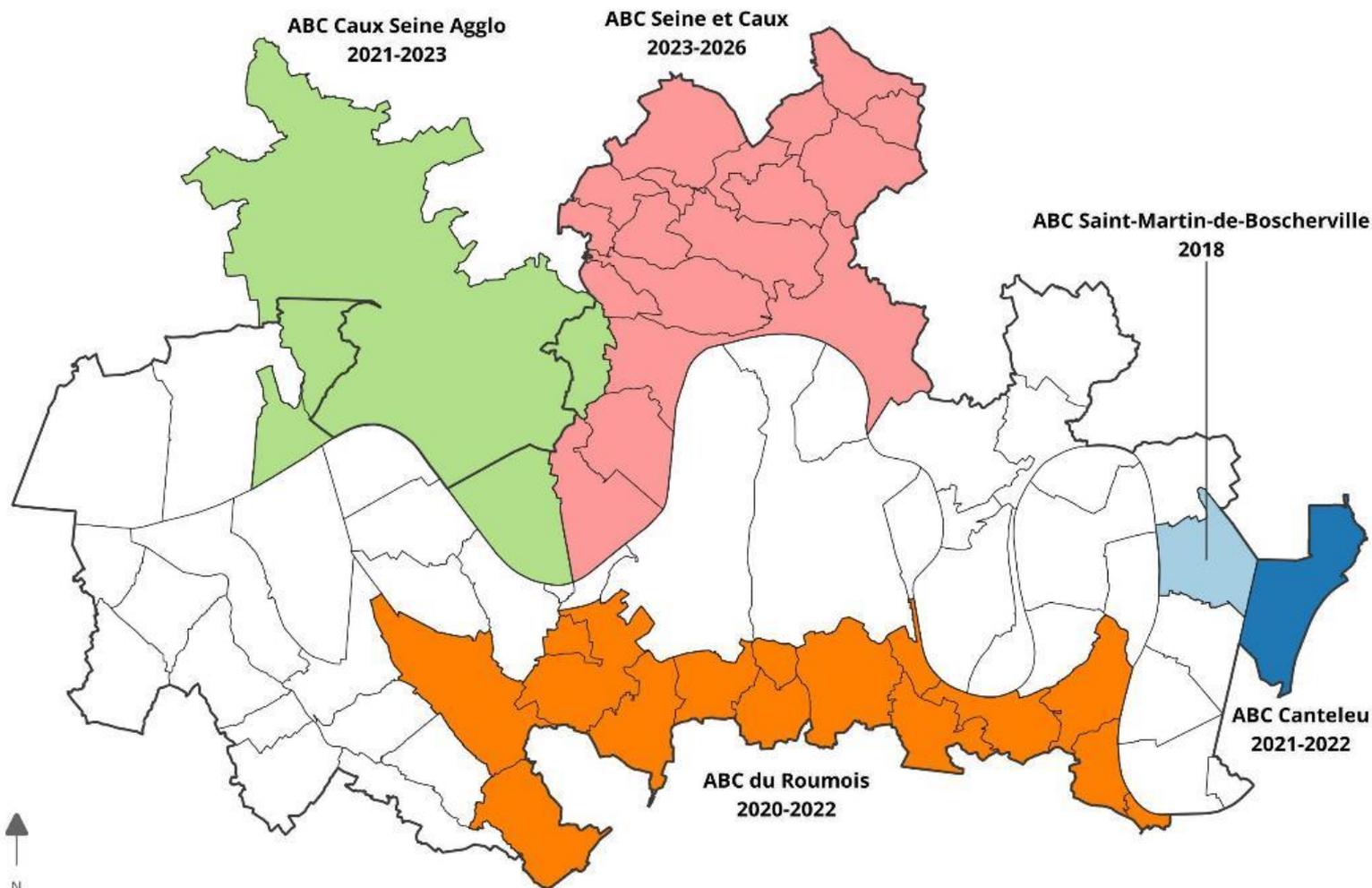
REALISATION
PnrBSN - SIG (2025)



0 2 4 km

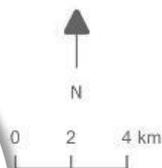
Les ABC sur le Parc

Les ABC sur le territoire du Parc



SOURCES
IGN - BDTopo (2025)
DREAL Normandie (2024)

REALISATION
PnrBSN - SIG (2025)



Connaissance des haies

- Prestation de cartographie des haies par photo-interprétation
- Typologie :



- 5 dates disponibles :

+ ancienne date
disponible

Création
du Parc

Révision

Révision

Révision



1950



1973



2000



2009



2022

Connaissance des haies

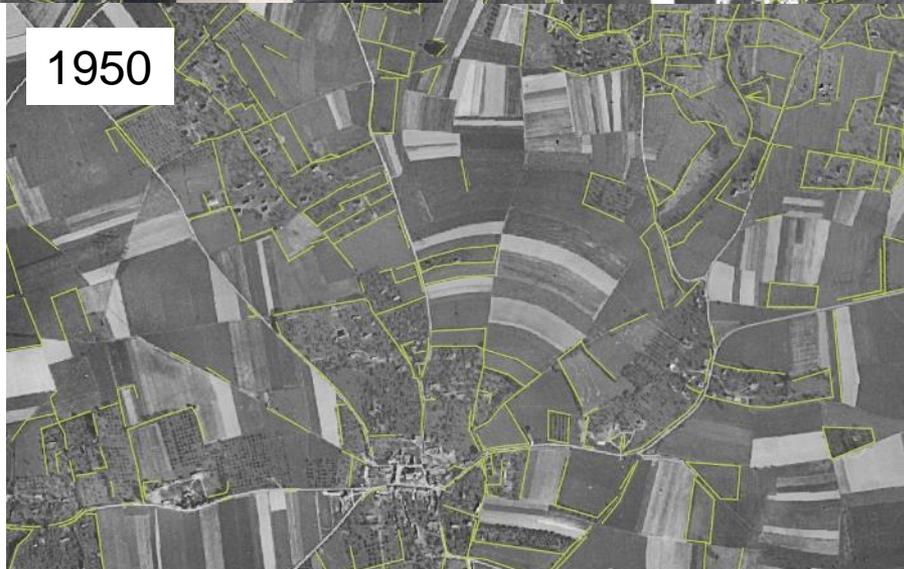
2022



1973



1950



Les haies sur le territoire de l'ABC du Roumois

Evolution du linéaire de haies entre 1973 et 2009

| Linéaire de haies (km) | | |
|---|-------|---------|
| Linéaire de haies en 1973 | 412,8 | +39% |
| Linéaire de haies en 2009 | 573,7 | |
| Linéaire de haies hors espaces artificialisés (km) | | |
| Linéaire de haies hors espaces artificialisés en 1973 | 250,1 | -20,6% |
| Linéaire de haies hors espaces artificialisés en 2009 | 198,6 | |
| Linéaire de haies dans les espaces artificialisés (km) | | |
| Linéaire de haies dans les espaces artificialisés en 1973 | 162,7 | +130,5% |
| Linéaire de haies dans les espaces artificialisés en 2009 | 375,1 | |
| Part du linéaire de haies dans les espaces artificialisés | | |
| Part des haies 1973 dans les espaces artificialisés | 39,4% | |
| Part des haies 2009 dans les espaces artificialisés | 65,4% | |
| Part du linéaire de haies hors espaces artificialisés | | |
| Part des haies 1973 hors espaces artificialisés | 60,6% | |
| Part des haies 2009 hors espaces artificialisés | 34,6% | |

Inventaires de terrain : caractérisation de la TVB

Les haies sur le territoire de l'ABC du Roumois

TVB ROUMOIS - Honguemare-Guenouville

Réservoirs

- Reservoir de biodiversité
- Reservoir local

Corridors

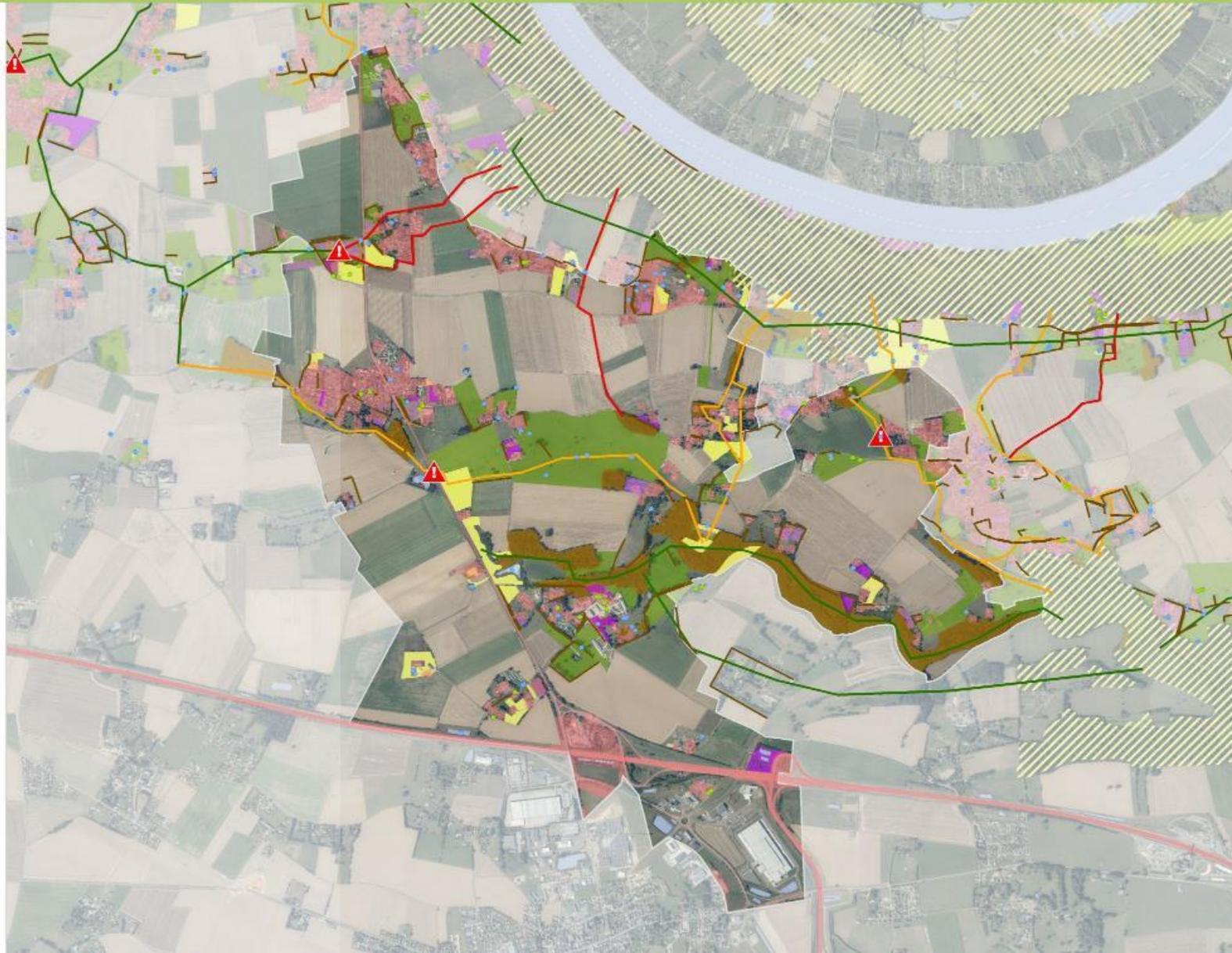
- Corridor fonctionnel
- Corridor avec obstacle
- Corridor à restaurer
- Passage à faune

Éléments supports

- Mare
- Arbre
- Alignement
- Parc et jardin
- Verger et potager
- Bosquet
- Prairie permanente

Obstacles

- Point de conflit
- Zone urbaine et infrastructure
- Réseau hydrologique
- Limite communale



SOURCES

IGN - BD Ortho (2019)
IGN - BD Topo (2020)
IGN - RPG (2019)
DREAL - SRCE (2017)
Cartohab/Luronium - Réservoir local (2022)
PnrBSN - Inventaire terrain (2022)

REALISATION

BSN - SIG (2022)



Parc
naturel
régional
des Boucles de
la Seine Normande
Une autre vie s'invente ici

Intégration dans le PLUi

Recommandations générales

Dans le PLUi, les outils de protections suivants méritent d'être mobilisés :

- le classement des corridors en N corridor (Nco) ou A corridor (Aco) ou l'identification d'une trame corridor dans le projet de PLUi ;
- La protection des mares répertoriées et la préservation d'un espace non constructible autour de la mare ;
- Le classement en Espace Boisé classé :

Pour les forêts publiques, il n'est pas nécessaire d'identifier d'EBC compte tenu de la protection liée au régime forestier. Le Régime forestier est d'abord un ensemble de garanties permettant de préserver la forêt sur le long terme: il constitue un véritable statut de protection du patrimoine forestier contre les aliénations, les défrichements, les dégradations, les surexploitations et les abus de jouissance.

Protéger les boisements et bosquets d'une superficie inférieure à 4ha par une protection EBC lorsqu'ils jouent un rôle écologique ou paysager.

- Afin d'assurer la préservation des lisières, il est important de prévoir un retrait des constructions et aménagements par rapport aux boisements. Un retrait minimal mérite d'être fixé avec un minimum de 30m. Une trame lisière peut éventuellement être repérée au plan de délimitation en zones.
- La protection des haies existantes dans les secteurs à enjeux (article L151-23) : il est important de s'appuyer sur les recensements déjà réalisés dans les documents d'urbanisme locaux et de conforter et actualiser ce travail en s'appuyant sur le travail sur la trame verte.
- Les vergers et les arbres isolés peuvent être repérés comme « éléments de paysage » au titre de l'article [L 151-23 du code de l'urbanisme](#), en faisant valoir leur rôle en terme de corridor écologique, d'accueil de la biodiversité ordinaire, de lutte contre le ruissellement, de patrimoine, d'identité paysagère et de stockage de carbone.

Au-delà, des actions sont à envisager pour conforter / restaurer :

- *Prévoir dans le règlement d'autoriser seulement les haies d'essences locales pour les clôtures dans les secteurs à enjeux. Les clôtures obstacles sont à interdire (soubassement, mur, palissade).*

- *Envisager dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation des actions à l'occasion des aménagements prévus en l'intégrant dès la conception du projet : coulée verte, mail, lisière plantée, haies d'essences locales, utilisation de matériaux perméables en bande roulantes, gestion différenciée des espaces herbacés.*

- *Envisager la création ou le confortement d'une ceinture verte autour de certains bourgs ou hameaux. Des alignements à créer peuvent être identifiés. Des emplacements peuvent être réservés pour permettre la réalisation des plantations.*

Intégration dans le PLUi

Recommandations générales

| Trame verte et bleue | Atouts | Faiblesses | Enjeux | Outils de protection mobilisés dans le PLUi |
|---|--|--|--|---|
| Corridors écologiques | | | | |
| <p>Corridors écologiques</p> <p>144 corridors fonctionnels (sans obstacles)</p> <p>←→</p> <p>59 corridors identifiés comme fonctionnels avec obstacles</p> <p>←→</p> <p>86 corridors identifiés comme à restaurer</p> <p>←→</p> | <p>Une mise en évidence des milieux naturels connectés sur le territoire à partir des éléments supports recensés :</p> <p>Une trame prairiale à haute valeur environnementale</p> <p>Des MAEC sur la vallée de Seine qui participent à leur maintien.</p> <p>Des lisières des massifs boisés, riches au plan de la biodiversité, indispensables à la circulation de la faune et de la flore</p> <p>Des éléments de patrimoine rural présents dans le maillage bocager traditionnel des prairies humides ou sur les plateaux, essentiellement dans les clos mesures, qui constituent des infrastructures agro-</p> | <p>A l'ouest, moins de corridors repérés ou des corridors à restaurer du fait d'un plus faible présence d'éléments supports, plus éparpillés et éloignés avec de faibles connexions entre eux</p> <p>Ceci est en lien avec une dynamique d'intensification agricole avec pour conséquence la régression des habitats prairiaux (retournement des prairies pour remise en culture)</p> <p>Tendance à l'urbanisation à proximité des lisières des forêts et boisements.</p> <p>Une diminution des milieux interstitiels liés à la suppression et l'abandon des fossés, mares, bosquets et haies ...</p> <p>Le remembrement, l'intensification agricole mais aussi l'urbanisation ont</p> | <p>Assurer la fonctionnalité des corridors écologiques</p> <p>Eviter l'urbanisation des prairies et prévoir des actions de compensations en faveur de la TVB en cas de suppression</p> <p>Protéger les lisières des massifs forestiers en limitant l'urbanisation à proximité ou dans une largeur donnée</p> <p>Identifier et protéger les éléments supports présents sur le plateau et assurer leur préservation dans le cadre du projet de développement : éviter leur suppression, tenir compte de leur présence dans une opération, prévoir un retrait des constructions...</p> <p>Identifier et protéger les cours mesures</p> | <p>Protéger les haies, mares, vergers et arbres isolés repérés comme « éléments de paysage » au titre de l'article L 151- 23 (motif d'ordre écologique) et L 151-19 (motif d'ordre paysager, architectural, culturel...) du code de l'urbanisme</p> <p>Identifier des éléments supports à créer (alignement, mares à créer)</p> <p>Prévoir dans le règlement d'autoriser seulement les haies d'essences locales pour les clôtures dans les secteurs à enjeux. Les clôtures obstacles sont à interdire (soubassement, mur, palissade). Recommandations : ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.</p> <p>Envisager dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation des actions à l'occasion des aménagements prévus en l'intégrant dès la conception du projet : coulée verte, mail, lisière plantée, haies d'essences locales, utilisation de matériaux</p> |

Intégration dans le PLUi

TVB Roumois - Carte d'enjeux



SOURCES
 IGN - BD Topo (2020)
 IGN - RPG (2019)
 DREAL - SRCE (2017)
 Cartohab/Luronium - Réservoir local (2022)
 PnrBSN - Inventaire terrain (2022)

REALISATION
 PnrBSN - SIG (2022)



Protéger les réservoirs de biodiversité

- Réservoirs aquatiques et humides
- Réservoirs boisés
- Réservoirs calcicoles
- Schéma Directeur du Patrimoine Naturel des Grands Ports Maritimes
- Réservoirs locaux

Conforter les continuités écologiques

- Restaurer la continuité régionale nord/sud
- Maintenir les continuités régionales
- Maintenir et conforter les corridors locaux
- Maintenir les milieux naturels connectés

Réduire la fragmentation des corridors et résorber les points de conflits

- Améliorer la fonctionnalité des passages à faune
- Traiter les points de conflits sur les corridors
- Limiter l'étalement des zones artificialisées (zones bâties et infrastructures de transports)

Intégration dans le PLUi

Fiches par communes

Principaux corridors repérés et localisation des actions à mener



Intégration dans le PLUi

Fiches par communes

Corridors écologiques trame verte

| Point carto | Description | Action à entreprendre |
|-------------|---|---|
| 1 | Corridor à restaurer indiqué s'appuyant sur les chemins communaux non plantés | Recréer une haie dans la continuité des plantations située au niveau du secteur du panorama pour recréer un corridor nord-sud (ORE PNR et M. Dumont) |
| 2 | Corridor avec obstacles nord sud qui s'appuie sur la frange est du centre bourg. Au niveau du hameau du Vallot Belle trame prairiale entre les maisons qui permet le maintien du corridor Une seule prairie permet le maintien de la connexion nord-sud La RD 91 constitue un obstacle conséquent mais franchissable pour les espèces. | Envisager de la replantation le long de la route du moulin à vent de Crève cœur au nord du corridor Protéger les alignements d'arbres présents en lisière du bourg Au niveau de la rue de la mare Foulon, identifier et protéger les alignements d'arbres et haies existantes au nord (notamment au niveau du chemin rural) -Trame noire : travail sur l'éclairage public et le maintien des haies dans le lotissement de maisons bois. Sensibiliser les habitants sur la nécessité de bien maintenir les clôtures perméables - Maintenir la zone en prairie inconstructible au PLU |
| 3 | Corridor nord sud à restaurer entre la Cavée Renard et le hameau de la « Bourgeoiserie » qui s'appuie sur des prairies et un réservoir local. | -Maintien des prairies et des éléments boisés en limite du hameau. Conforter les plantations en interface du hameau. |
| 3bis | Corridor à restaurer : chemin communal qui part du hameau de la « bourgeoiserie », non planté sur ses deux tiers. | -Une replantation pourrait être envisagée afin de faire la liaison avec le corridor écologique sur lequel il arrive. |

| | | |
|---|--|---|
| 4 | Corridor à restaurer qui s'appuie sur l'ancienne haie clairsemée (elle ne suffit pas à rendre le corridor fonctionnel) | -Conforter la haie ou envisager une action de reconnexion nord sud entre les hameaux de la Bourgeoiserie et de la Coquinerie. |
| 5 | Corridor fonctionnel avec présence de nombreuses prairies et éléments paysagers supports | -Imposer une perméabilité des clôtures dans ce secteur à fort enjeu. -Propriété boisée avec élevage de Lamas : parcelle boisée abîmée qui pourrait être restaurée |
| 6 | Corridor en interface du tissu urbanisé (sur Honguemare et Barneville) qui permet la connectivité Nord-Sud. Hameau Les Valets : Une exploitation se situe sur le corridor prairial (sur la commune de Honguemare) | -Travailler avec l'exploitant pour la perméabilité des clôtures et la replantation de quelques linéaires et s'assurer du zonage des parcelles au PLU -S'assurer de la pérennité (foncier, PLU, propriétaires) des éléments du corridor |

Animations autour de la TVB

Atelier TVB avec les habitants



Et ensuite ?

Un exemple d'action de gestion des haies

- Définition de la TVB communale
 - Identification de manques dans la TV
- ➔ Action de restauration des continuités écologiques

Secteurs sur lesquels les continuités écologiques sont à restaurer.

Légende

- Secteurs où les continuités écologiques sont à restaurer
- Haies protégées
- Arbres témoins
- Mares
- Fossés
- Tâche urbaine

SCHEMES
SRN - R.U. Comm. (2181)
P.N.R. et P.O.U.R. Normandie (2020)
C.A.P. Normandie - Urbanisme (2010)
P.N.R. Normandie (2022)

REALISATION
P.N.R. Normandie - SRN (2022)



DES QUESTIONS ?

Merci de votre attention

